



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet de la rectrice

Dijon, le 22 juin 2021

Cabinet de la rectrice

Bureau n° 803

Affaire suivie par :

Stéphanie Gagliardi

Tél : 03 80 44 84 04

Mél : cabinet@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon cedex

Mesdames et messieurs les parents d'élèves,

L'année scolaire qui s'achève a été marquée par une crise sanitaire inédite qui a fortement perturbé le fonctionnement des établissements scolaires. Pour autant, la stratégie tester-alerter-protéger, mise en œuvre dans les écoles et les établissements scolaires, a permis de maintenir ouverts la majorité d'entre eux et d'assurer dans les meilleures conditions possibles, la continuité pédagogique au bénéfice de la réussite de nos élèves.

Dans le 2nd degré, les collégiens et lycéens ont malgré tout été très touchés par les fermetures de classes et confrontés à un risque accru de décrochage scolaire.

De plus, l'impact des mesures sanitaires sur la santé psychologique des jeunes est important, comme le précise le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé dans un [communiqué](#) : « les conséquences de la pandémie sur la santé psychologique et mentale des enfants, et surtout des adolescents, sont profondes et probablement durables ».

L'ouverture de la vaccination aux 12-18 ans depuis mardi 15 juin constitue une étape importante dans la stratégie de lutte contre la pandémie liée à la COVID 19 en favorisant l'atteinte d'une immunité de groupe au sein de la communauté scolaire qui permettra de protéger les plus fragiles, de maintenir les établissements ouverts et de limiter le risque d'apparition de nouveaux variants potentiellement plus contagieux et / ou dangereux.

Les vacances d'été sont l'occasion de déplacements et de brassages (territoriaux, familiaux, amicaux). Pour profiter de ce temps de repos en toute sérénité, la vaccination des jeunes constitue une mesure de prévention à adopter, a fortiori en pouvant compter sur la présence rassurante des proches et des parents.

En pratique, la vaccination des adolescents s'effectue en centre avec le vaccin Pfizer-BioNTech, le seul à ce jour à disposer d'une autorisation de mise sur le marché pour cette tranche d'âge.

Le délai entre les 2 injections est désormais compris entre 21 et 49 jours afin de permettre une plus grande souplesse dans la programmation du rappel.

Si l'accord des deux responsables légaux est obligatoire ([formulaire d'autorisation parentale, disponible en ligne](#)), la présence d'un seul d'entre eux est requise lors de l'injection. Celle-ci est également conditionnée au recueil du consentement "oral" du mineur lors de l'entretien préalable par le professionnel de santé.

Cas particuliers des jeunes à haut risque de forme grave de Covid-19 :

Du fait d'une pathologie dont ils sont atteints, le professionnel vaccinateur doit s'assurer de l'autorisation donnée par **au moins un des titulaires de l'autorisation parentale pour administrer le vaccin**.

La prise de rendez-vous peut s'effectuer via la [plateforme DOCTOLIB](#), les items concernant les adolescents sont les suivants :

À quelle catégorie appartient la personne pour qui vous prenez ce rendez-vous ?

- Personnes de plus de 18 ans ayant déjà eu la COVID-19 (vaccins ARNm)
Pfizer-BioNTech, Moderna
- Personnes de 12 à 17 ans inclus
Pfizer-BioNTech
- Personnes de 12 à 17 ans inclus ayant déjà eu la COVID-19
Pfizer-BioNTech
- Professionnels du secteur de la santé et du secteur médico-social
Pfizer-BioNTech, Moderna
- Professions particulièrement exposées à la COVID-19
Pfizer-BioNTech, Moderna

RECHERCHER

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez prendre l'attache des professionnels de santé de l'Éducation nationale ou consulter [la page dédiée d'education.gouv.fr](#).

La vaccination du plus grand nombre de nos élèves pendant cette période de congés d'été sera donc une composante essentielle à une rentrée apaisée et permettra, par là-même, d'envisager à l'automne prochain un retour à un fonctionnement habituel des établissements scolaires.

Je vous prie de bien vouloir agréer, mesdames et messieurs les parents d'élèves, l'expression de mes salutations distinguées.


La Rectrice
Nathalie ALBERT-MORETTI